



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement EVD  
Bundesamt für Berufsbildung und Technologie BBT

# Partage d'expériences sur les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs

## Atelier 5 : examens oraux dans le cadre d'examens professionnels fédéraux

25 mars 2009

Martin Stalder, responsable du secteur de la formation professionnelle supérieure



# Contenu

1. Examen orienté vers les compétences :  
contexte (pour rappel)
2. Adéquation des examens oraux
3. Types d'examens oraux
4. Particularités des examens oraux
5. Distinction entre observation et appréciation
6. Faut-il renoncer aux examens oraux ?



# 1. Examen orienté vers les compétences

## Contexte (pour rappel) (1)

### Éléments constitutifs de la compétence opérationnelle

1. **Savoir (technique)** : théorie, bases légales, économiques et relatives aux sciences naturelles et sociales, etc.
2. **Savoir-faire et méthodologie** : maîtrise des procédures, des processus de travail, des outils et des machines  
→ pratique professionnelle
3. **Comportement dans le rôle professionnel** : attitude professionnelle, responsabilité technique et managériale, fierté professionnelle
4. **Analyse de son expérience professionnelle** : apprendre de ses expériences, continuer à se développer, agir dans les règles de l'art



## Contexte (pour rappel) (2)

### Types d'examens professionnels fédéraux

- Vérification de la compétence opérationnelle possible uniquement dans des **situations professionnelles (réelles ou fictives)**
- Ces examens permettent de vérifier si **toutes les compétences nécessaires** à l'accomplissement de tâches professionnelles complexes sont mises en pratique correctement et de manière interdisciplinaire
- **Pratique réelle** à titre de matière d'examen :
  - documentation sur sa propre pratique professionnelle sous la forme de travaux de diplôme et de projet, de journaux, de livres des activités d'apprentissage, etc.
  - travaux pratiques en entreprise
- **Situation fictive inspirée de la pratique** (matière d'examen) :
  - examens pratiques
  - cas d'école (oralement ou par écrit)
  - jeux de rôles
  - simulations
  - etc.



## Contexe (pour rappel) (3)

### 1) Validité

- Les examens vérifient sur le fond et sur le plan méthodologique ce que les candidats doivent savoir faire (→ profil de qualification)
- Les matières d'examen couvrent l'ensemble des thèmes et des compétences, voire même « essaient » au-delà des contenus
- Les matières d'examen couvrent aussi vraiment les compétences

### 2) Impartialité

- Les examens donnent diverses occasions aux candidats de mettre à l'épreuve leurs compétences
- Les matières d'examen sont adaptées à la complexité des exigences professionnelles

### 3) Fiabilité

- Les examens vérifient ce qui doit l'être, de la manière la plus fiable possible (c.-à-d. sans erreurs de mesure)
- L'appréciation repose sur des critères et des indicateurs. Les experts sont formés à l'utilisation de ces critères et de ces indicateurs



## 2. Adéquation des examens oraux

Les examens oraux sont tout particulièrement appropriés pour le contrôle des points suivants :

- **Compétences sociales :**
  - ✓ consultance
  - ✓ conduite du personnel
  - ✓ travail en équipe
- Capacité de **présenter** et d'**expliquer** les deux éléments suivants :
  - ✓ projets
  - ✓ faits
- Capacité de **réfléchir** à divers sujets :
  - ✓ propre expérience professionnelle
  - ✓ résultats de son travail
  - ✓ situation de travail

Les examens oraux sont par contre **totallement inadaptés** pour **vérifier les connaissances professionnelles** (cela n'est pas rentable)



### 3. Types d'examens oraux

#### Candidats isolés :

- a. **Présentation et entretien d'examen** portant soit sur un travail de diplôme ou de projet, soit sur un travail pratique
- b. **Entretien d'examen** fondé sur une étude de cas
- c. **Jeu de rôles** (par ex. entretien entre un client et un collaborateur ou présentation d'un projet devant la direction)

#### Groupes de candidats :

- a. **Observation d'entretien de groupe** sous forme de jeux de rôles ou de simulations
- b. **Observation de jeux de rôles** impliquant plusieurs candidats dans différents rôles



## 4. Particularités des examens oraux

- Les examens oraux **exigent beaucoup de travail et coûtent cher** : 2 experts pour 1 candidat. Donc y recourir de manière ciblée
- **La bonne préparation** des experts est essentielle ; sinon, on risque vite de tomber dans des questions de définition et d'énumération
- Tenir compte de la **peur de l'examen** ! Aucune autre forme d'examen n'engendre autant d'appréhension chez les candidats
- **Risque de recours** : c'est uniquement lorsque les questions et les réponses sont notées soigneusement qu'il est possible de justifier correctement *a posteriori* une appréciation
- C'est pourquoi il est essentiel d'établir un **procès-verbal** et de faire une distinction entre l'**observation** et l'**appréciation**





## 5. Distinction entre observation et appréciation

Lors des examens **oraux** (et pratiques), il est indispensable de **faire la distinction temporelle et matérielle** entre l'observation et l'appréciation

- a. D'abord il y a l'observation et le procès-verbal de ce qui a été observé :
- Qu'est-ce que le candidat a fait et dit ? Dans quel ordre ? De lui-même ou sur instruction ou demande ?
  - Comment le candidat a-t-il justifié ses solutions ? A-t-il proposé des alternatives ?

### À noter :

- Lors d'examens oraux, il est recommandé de déterminer par avance clairement entre experts qui pose les questions et qui établit le procès-verbal
- Les formulaires d'observation, déjà rédigés et comprenant des cases à cocher pour les descriptifs de comportement, facilitent la prise du procès-verbal



b. Puis vient l'appréciation et la détermination commune de l'appréciation par les experts :

- Dès que le candidat a quitté le local d'examen, les experts complètent leurs observations
- C'est à ce moment-là seulement que débute l'appréciation par les experts
- Le comportement observé et enregistré dans le procès-verbal sert d'**indicateur** pour savoir si les **critères d'appréciation et de prestations sont remplis**

**À noter :**

- À chaque question/matière d'examen doivent correspondre des critères d'appréciation
- Une définition claire est requise à l'avance de ce qui est « satisfaisant » ou « insatisfaisant » et « réussi » ou « non réussi »
- Les experts ont besoin de suffisamment de temps entre les candidats pour procéder à l'appréciation et accorder leurs points de vue



## Quatre erreurs fréquentes relatives à l'observation et à l'appréciation des examens oraux :

- **Débit rapide** : la personne qui parle vite donne l'impression d'en savoir plus, d'être meilleure
- **Première ... et dernière impression** : un comportement assuré en début de séance d'examen oblitère les erreurs commises par la suite, tout comme un « finish en beauté » fait oublier les erreurs précédentes
- **Attrait externe – Sympathie** : des candidats séduisants ou sympathiques sont mieux appréciés, mais si les experts prennent conscience de cet état de fait, leur appréciation devient trop sévère (exagération dans la correction)
- **Rôle de l'ordre séquentiel** : chaque candidat est apprécié en fonction du candidat précédent et non sur la base de critères d'appréciation



## 6. Faut-il renoncer aux examens oraux ?

Comme les examens oraux exigent beaucoup de travail, qu'ils coûtent cher et qu'ils comportent de grands risques (peur de l'examen, possibilité de recours), certains organisateurs d'examens professionnels fédéraux préfèrent y renoncer

- Cela s'avère **légitime** si le nombre de candidats est très élevé (plusieurs centaines)
- Cela n'est toutefois **pas acceptable** lorsque la communication, la gestion des collaborateurs, la consultance et la présentation font partie intégrante des compétences clés liées à un titre
- La compétence opérationnelle des candidats **doit** être contrôlée sous une forme proche de celle rencontrée dans la pratique professionnelle, afin que les examens professionnels fédéraux remplissent leur fonction (sélection du personnel à caractère supplétif)



## Remerciements

Les exigences de qualité et de fiabilité des examens sont très élevées précisément parce que les examens professionnels fédéraux sont basés uniquement sur les prestations des candidats lors des épreuves.

Durant nos visites de séances d'examens, nous constatons que les commissions d'examens et les commissions d'assurance de la qualité, de même que les experts aux examens, font tout leur possible pour répondre à ces exigences élevées.

Nous espérons que ces ateliers de partage d'expériences et nos feedback aux examens vous aideront dans votre tâche.

Nous vous remercions de votre engagement, de votre grande compétence en rapport avec les examens professionnels fédéraux et de votre volonté de vous améliorer en vous aidant les uns les autres.